
CESER	:	02 octobre 2017
Intervention n°	:	06
Document	:	Plan Breton Apprentissage
Orateur	:	Evelyne LUCAS

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le 12 juin dernier, nous avons collectivement noté notre satisfaction à l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles pour la période 2017 – 2022. Nous appelions à concrétiser réellement les orientations issues du Contrat de plan en soulignant la nécessité de favoriser les formations affichant de bons taux d'insertion professionnelle.

Le plan breton de développement de l'apprentissage présenté aujourd'hui répond à nos yeux insuffisamment à cette exigence de concrétisation et d'évaluation. En dehors de l'ambition très générale de 20 000 apprentis en 2020, pas un objectif chiffré n'est défini pour préciser comment nous allons y parvenir. Ce déficit d'indicateur est préoccupant : comment évaluer alors la pertinence de nos actions et notre efficacité ?

Le CPRDFOP pose les grandes lignes de nos actions en matière de formation. Les documents chargés d'assurer sa déclinaison opérationnelle se doivent d'être beaucoup plus précis, engageant et responsabilisant. Il manque très clairement un plan d'actions détaillant le « qui fait quoi ». Cela est pour nous insuffisant et manque d'ambition.

Nous notons toutefois positivement le souhait de valoriser les formations par apprentissage, au travers d'une communication plus soutenue. Celle-ci doit à notre sens être orientée en direction des écoles, des lycées et des entreprises. De même, nous disons notre satisfaction de voir proposer des actions en faveur d'un accroissement de la qualité des formations par apprentissage.

Ce plan en faveur de l'apprentissage devra être financé. Aussi, nous appelons à soutenir les organismes collecteurs régionaux de la taxe d'apprentissage. Ces outils favorisent le maintien des produits de la taxe sur notre territoire et sont un gage d'une plus grande transparence dans l'affectation, notamment géographique, des financements issus de nos entreprises. La collecte régionale facilite en outre la maîtrise des fonds libres régionaux. Elle permet ainsi d'engager une politique régionale de l'apprentissage de qualité, au bénéfice des formations répondant au mieux aux besoins des entreprises et des élèves apprentis. Nous appelons également à soutenir le financement des CFA pour accompagner cette volonté politique de développement de l'apprentissage.

Enfin, nous soulignons la nécessité de rester particulièrement vigilant sur les évolutions attendues de la formation professionnelle au niveau national. Elles sont notamment susceptibles d'impacter le financement de l'apprentissage et de l'alternance en règle générale et, par conséquent, de modifier en profondeur les orientations que nous examinons aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.